

# Laïcité

Bulletin du Mouvement laïque québécois Vol.22 N°1 hiver 2002

Pierre Bourgault, libre penseur

Prix Condorcet 2001



Daniel Baril remet le prix Condorcet 2001 à Pierre Bourgault

Le 25 novembre dernier, le MLQ remettait le prix Condorcet 2001 à Pierre Bourgault, polémiste, pamphlétaire, communicateur, professeur et libre penseur bien connu pour ses prises de position sans compromis. Voici des extraits de la présentation du lauréat faite à cette occasion par le président d'alors, Daniel Baril.

«Aussi loin que l'on puisse remonter dans ses écrits et ses discours, on constate que Pierre Bourgault a toujours été un militant laïque et un libre penseur convaincu. Ardent défenseur de l'école laïque, il a toujours cherché à brasser l'inertie des milieux politiques et cléricaux qui bloquaient les réformes scolaires et empêchaient la société d'avancer.

Dans un texte paru au *Devoir* dans les années 90, Pierre Bourgault fustige l'hypocrisie d'un Claude Ryan qui, d'une part, s'attaquait à la clause dérogatoire de loi 101 et, d'autre part, s'en servait pour protéger l'école confessionnelle; avec le même franc parler, il dénonçait «l'hypocrisie de la hiérarchie

catholique qui fait semblant de lâcher du lest en se prononçant pour la déconfessionnalisation des commissions scolaires mais qui érige des barricades autour des écoles confessionnelles».

«Et tous les autres catholiques silencieux, écrivait Bourgault, sont-ils des intégristes? Si c'est l'école confessionnelle qu'ils défendent, qu'ils le disent. Nous les combattons.»

Et Pierre Bourgault les a combattus à plusieurs autres occasions en dénonçant l'opportunisme des silencieux qui faisaient «le jeu des intégristes».

Pierre Bourgault le souverainiste n'a pas hésité non plus à ramener à l'ordre le Premier ministre Jacques Parizeau qui s'appêtait à faire du libre choix entre l'école confessionnelle et l'école laïque sa politique scolaire. La voie qu'il lui proposait était plus difficile mais plus juste: réclamer plutôt l'abrogation de l'article 93 de l'AANB pour rétablir l'égalité des droits en éducation.

Le journaliste analyste a également combattu l'idée d'une école multiconfes-

sionnelle comme étant une voie menant à la ghettoïsation. «On ne pourra pas interdire le hidjab à l'école, écrivait-il, tant que les crucifix et les images saintes y tiendront la place qu'ils occupent. On ne me fera pas croire que le maintien d'écoles catholiques, protestantes, musulmanes, juives, hindoues, orthodoxes ou scientologiques est propre à l'intégration des enfants dans une société pluraliste et tolérante. On ne me fera pas croire que les ghettos encouragent le dialogue». (...)

Dans le domaine de l'actualité plus récente marquée par les attentats islamistes et la guerre en Afghanistan, Bourgault le libre penseur a été l'un des rares commentateurs à oser faire ressortir la bêtise dans les propos des dirigeants politiques et des islamistes qui, chacun de leur côté, s'en sont remis à Dieu pour justifier leur guerre sainte respective.

«Dieu vient de déclarer la guerre à Dieu» écrivait-il dans le *Journal de Montréal* cinq jours après les attentats. Pendant que les Jean Chrétien et George Bush appelaient les citoyens à la prière, Pierre Bourgault rappelait que «si Dieu existe, il ne peut être que du côté de toutes les armées ou d'aucune d'entre elles. Je ne crois pas en Dieu, concluait-il. Mais à ceux qui y croient, je dis: n'en faites pas un soldat. Je ne suis pas certain qu'il vous le pardonnerait».

Pierre Bourgault l'écrivain est aussi l'auteur d'un petit recueil de maximes délicieusement irrévérencieuses dont voici, un extrait qui vous donne le ton: «La foi transporte les montagnes. C'est vrai. La raison les laisse là où elles sont. C'est mieux».

Pierre Bourgault a laissé les montagnes là où elles sont. Il s'en est plutôt pris à l'hypocrisie, à la lâcheté, aux fourberies, aux injustices, à la bêtise, qu'il a réussi bien souvent à déplacer grâce à son parti pris humaniste.

Il y a trop peu de penseurs libres comme Pierre Bourgault au sein des médias englués dans la pensée unique et la rectitude politico-religieuse.

Le Mouvement laïque québécois se devait donc de souligner le courage, la justesse d'analyse et la profondeur des convictions de l'un de nos plus ardents défenseurs de la laïcité. C'est donc avec une immense plaisir que nous lui décernons le prix Condorcet 2001.»

# L'intégrisme religieux, hier et aujourd'hui

## Allocution de Pierre Bourgault, récipiendaire du prix Condorcet 2001

(Le texte intégral est disponible sur le site Internet du Mlq)

Mes chers amis,

Je vous dis d'emblée que je suis fort heureux de recevoir le prix Condorcet.

Je suis aussi heureux de recevoir le prix Condorcet parce que même si je n'ai pas fait de la laïcité le principal moteur de mon action, il n'en reste pas moins que je me suis toujours préoccupé de ce combat et que j'y ai participé quand j'ai cru qu'il le fallait.

Il y a une autre raison pour laquelle je suis heureux de recevoir ce prix, c'est parce que c'est la première fois de ma vie que je reçois un prix pour autre chose que la qualité de ma langue.

Il faudrait peut-être expliquer un peu aux Québécois et davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant qui est Condorcet, parce que pour la très grande majorité des Québécois c'est un inconnu.

Parce qu'il défend le projet d'une école laïque, gratuite mais non obligatoire.

Pour lui, l'instruction publique est le seul gage d'une démocratie éclairée et considère que chaque citoyen doit être en mesure d'exercer en connaissance de cause sa souveraineté.

Il s'est battu pour les droits de l'homme, mais aussi ardemment pour les droits des femmes et des noirs.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'était pas très populaire

Il a écrit sur l'admission des femmes au droit de cité.

*«Rien ne peut empêcher qu'elle [l'instruction] ne soit la même pour les femmes et pour les hommes.*

*En effet toute instruction se bornant à exposer les vérités, à en développer les preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ses vérités ou dans la manière de les trouver»*

Aujourd'hui où en sommes-nous?

Nous en sommes à constater d'abord que pour qu'une démocratie soit vivante et vivable, la nécessité de la séparation de l'Église et de l'État est primordiale.

Il y a cinquante ans nous vivions au Québec un intégrisme intégral, et le catholicisme était religion d'état.

Que de temps perdu, pendant lequel nous aurions pu apprendre autre chose que la croyance en un dieu, ennemi de tous les autres dieux, forcément.

J'ai passé une grande partie de ma vie dans la vie des saints et des martyrs, et les martyrs aimaient mourir pour leur foi et pour leur dieu.

Les saints martyrs canadiens sont allés au ciel, direct!

Ils n'y ont, sans doute, pas trouvé les soixante-dix vierges qu'on promet aux musulmans, allez savoir pourquoi!

Tout cela pour essayer de comprendre que les grandes religions monothéistes sont à la source de bien des maux.

C'est pour une raison très simple, c'est qu'elles enseignent qu'il n'y a qu'un seul dieu. S'il n'y en a qu'un, les autres n'existent pas ou alors il faut les combattre et les anéantir. Et c'est ce qui se passe depuis des centaines d'années.

Ce qu'il faut reconnaître encore dans les religions monothéistes qui me semble peut-être la chose la plus grave, c'est le sort qu'elles font aux femmes depuis toujours et qu'elles continuent de faire aujourd'hui.

S'il est une chose qu'on peut reprocher aux religions, c'est bien celle-là: la négation, par tous les moyens de la moitié de l'humanité.

Et encore aujourd'hui quand on fait la bataille pour un état laïque, pour une école laïque, il faut toujours garder à l'esprit que seul cet état, seule cette école

peut garantir contre les religions la liberté des femmes.

Et c'est pourquoi Condorcet est si important. parce qu'il a été sinon le premier, du moins un des premiers à relier laïcité et liberté des femmes.

Il me semble que dans les années à venir un des objectifs auquel nous devrions tendre c'est celui de la réflexion sur une morale laïque, et du re fondement chez nous d'une morale laïque, morale laïque qui existe en Europe, mais qui existe bien peu ici.

Le bien commun repose essentiellement sur la liberté des esprits et des consciences.

Il n'y a pas de libertés individuelles sans libertés collectives.

Finalement si nous voulons arrimer et conserver cette société laïque que nous souhaitons, il faut jour après jour et sans relâche défendre sur tous les fronts l'école laïque.

Tous les religieux l'ont bien compris, qu'ils n'iraient nulle part s'ils ne s'emparaient de l'esprit des enfants ouvertement.

L'école est l'instrument absolu des intégristes de toutes sortes, c'est pourquoi le combat pour l'école laïque vient au départ de tous les autres combats qui en sont l'aboutissement.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Je continuerai bien sûr à me battre dans ce sens là, pour combien de temps encore, je n'en sais rien, il faut espérer que tous ceux qui ont moins de cent ans prennent la relève.

Laïcité est le bulletin du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont la promotion et la défense de la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État

Responsable:

Joseph Aussedat

Abonnement:

Individu 15\$, Organisme 25\$

Adresse:

335, rue Ontario Est, Montréal, H2X 1H7

Téléphone:

(514) 985-5840

Adresse Internet:

[www.mlq.qc.ca](http://www.mlq.qc.ca)

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec - 1<sup>er</sup> trimestre 2002

# Les moulins à vent de la réforme

par Christiane Monarque

Dans le cadre de la réforme de l'éducation, le gouvernement du Québec est à transformer les anciens services complémentaires d'animation pastorale en «animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire». Dans cette optique, le Secrétariat aux affaires religieuses du ministère de l'Éducation a publié, en mars 2001, un document de travail visant à encadrer l'organisation de ces nouveaux services complémentaires.

Ce document de travail contient des éléments controversés et le MLQ a mandaté un comité de travail spécial afin de se pencher sur les questions qu'il suscite.

Ainsi, dans son projet de cadre ministériel, le gouvernement préconise la neutralité idéologique dans la prestation de ces nouveaux services et, d'un même souffle, recommande aux commissions scolaires d'accorder à cet effet la priorité d'embauche aux anciennes animatrices de pastorale qui sont, dans bien des cas, encore rattachées aux paroisses avoisinantes des écoles où elles sont assignées. Nombre d'entre elles figurent d'ailleurs fièrement au feuillet paroissial, tout comme au bon vieux temps. Il y a là un paradoxe devant lequel le MLQ ne peut rester ni indifférent, ni silencieux.

En ce qui concerne l'école secondaire, le gouvernement semble obéir aux exigences du maintien en emploi des professionnelles concernées. Au niveau primaire toutefois, une telle nécessité reste à démontrer et la priorité d'embauche accordée aux anciennes animatrices de pastorale risque au contraire d'appliquer une discrimination positive envers les représentantes de la religion catholique.

Des projets-pilotes sont présentement en cours dans les écoles de diverses régions du Québec afin de tester la réforme. Le contexte d'organisation décrit par le ministère pour ces projets-pilotes stipule la nécessité d'obtenir «l'assentiment de la commission scolaire, de l'école et des fabriques». Si le service que le ministère désire instaurer est vraiment si neutre qu'il le prétend dans son cadre ministériel et surtout dans sa brochure destinée au grand public, pourquoi le Secrétariat aux affaires religieuses sollicite-t-il l'assentiment des fabriques et non celle des Sikhs, des islamistes ou de l'association des sceptiques?

Le contexte d'organisation des projets-pilotes autorise également la «prestation d'activités d'animation pastorale ou religieuse, selon des modalités déterminées par les personnes qui participeront à l'expérimentation». Il y a par ailleurs lieu de

se demander pourquoi le ministère tient tant à autoriser dans son cadre ministériel la participation des élèves à une cérémonie religieuse. Et pourquoi pas des baptêmes, pendant qu'on y est?

Ce qu'il importe de bien saisir ici, c'est que les parents qui veulent que leurs enfants reçoivent des contenus religieux l'obtiennent déjà par leur inscription à l'enseignement religieux. Les parents qui refusent que leurs enfants soient exposés à des contenus religieux véhiculés par l'école inscrivent leurs enfants à l'enseignement moral. Mais le *service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire* est imposé à tous les élèves sans distinction et sans que les parents se voient offrir le choix d'en dispenser leur enfant.

Avant la réforme, tant que ces services complémentaires se nommaient clairement et honnêtement «services d'animation pastorale», les parents pouvaient toujours exiger une dispense en invoquant la Charte des droits et la liberté de conscience. Que feront ces parents lorsque la réforme fera diffuser son nouveau *service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire* par les anciennes animatrices de pastorales munies de l'étiquette de neutralité pour laquelle le MEQ leur fournit l'imprimatur d'une virginité idéologique renouvelée? Comment ces parents pourront-ils exiger une dispense contre les euphémismes et le *novlangue* gouvernemental? Comment invoquer la liberté de conscience contre la neutralité? Comment se battre contre des moulins à vent?

On conçoit que la demande de dispense ne constitue pas la formule idéale et qu'il vaut mieux en appeler à l'éradication nette des bondieuseries dans les classes de la belle province. Mais en attendant ce jour meilleur qui n'est de toute évidence pas encore venu, les enfants continuent d'aller à l'école tous les jours que le bon Dieu fait, et il demeure essentiel de protéger ce recours fondamental que représente pour les parents la possibilité d'une dispense. Sinon, on les laisse avec l'absentéisme comme seule alternative pour protéger le cerveau de leurs enfants. Car c'est au niveau primaire que l'esprit de l'élève est le plus vulnérable. Comment l'enfant de première ou deuxième année est-il en mesure de juger de la neutralité du contenu institutionnalisé qu'on lui transmet dans le milieu clos de la classe?

À la fin du mois de février, le Secrétariat aux affaires religieuses effectuera

l'évaluation finale de ses projets-pilotes «avec les animatrices, les animateurs, les directions d'écoles et, si nécessaire, d'autres personnes intéressées». De cette évaluation découlera un rapport d'expérimentation qui sera émis dès le début du mois de mars 2002.

Le MLQ entend se positionner comme interlocuteur important auprès du gouvernement du Québec dans cette transition qui touche les contenus et les pratiques auxquels seront soumis les élèves pour les années qui viennent. Il faut faire vite car les délais sont serrés.

Nous demandons donc à tous les membres du MLQ de s'afficher et de se faire connaître auprès des parents d'élèves actuellement inscrits à l'école secondaire et surtout primaire afin que ces parents sachent qu'ils peuvent s'adresser au MLQ pour toute question qui les préoccupe. Leurs commentaires, leurs critiques et leurs questionnements constituent des renseignements précieux que notre comité pourra intégrer à sa réflexion et à ses actions.

**De la même façon, toute personne qui travaille dans les milieux éducatifs ou syndicaux et qui désire mettre à profit ses connaissances, ses outils ou les filons qu'elle possède est priée de communiquer rapidement avec les membres du comité.**

Enfin, le comité spécial du MLQ se penchera également sous peu sur la façon dont l'enseignement moral est donné comparativement à l'enseignement religieux. Tous les commentaires et les expériences dont vous voudrez nous faire part seront les bienvenus.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec:  
Christiane Monarque: [ircirc@ca.inter.net](mailto:ircirc@ca.inter.net)  
Danielle Payette: (450) 629-2197

Pour la liste des écoles ciblées par le projet pilote au primaire voir en page 4 ?



## Liste des écoles ciblées par le projet pilote au primaire

Région	Commissions scolaires	Ecoles
01	René-Lévesque	École Bois-Vivant École Saint-Donat École Cap Beau-Soleil École Mille-Ressources
02	Rives-du-Saguenay	École Félix-Antoine-Savard
03	De la Capitale Beauce-Etchemin	École Saint-Jean-Baptiste École Rayons de Soleil École La Tourterelle École Arc-en-ciel
04	Du Chemin-du-Roy	École du Bois-Joli École Curé-Chamberland
05	De la Région-de-Sherbrooke	École Alfred-DesRochers
6.1	Rivière-du-Nord	École Champlain
6.2	Saint-Hyacinthe New Frontiers	École La Fourmillière École Lafontaine École Galt Institute École Mary Gardner
6.3	De Montréal Marguerite-Bourgeoys	École Madeleine-de-Verchères École Sainte-Geneviève Sud École Notre-Dame-des-Rapides
07	Des Draveurs  Au-Cœur-des-Vallées	École l'Odysée École l'Équipage École Saint-Michel École Du Ruisseau École du Boisé
08	De l'Or-et-des-Bois	École Notre-Dame-du-Rosaire École Notre-Dame-de-l'Assomption École St-Sauveur
09	Du Fer	École Gamache / Mgr Blanche École Camille-Marcoux

### Le concept de spiritualité: à préciser ou à mettre au rancart

Pour remplacer, dans une perspective de déconfessionnalisation, les anciens services d'animation pastorale dans les écoles publiques, on s'apprête à mettre sur pied des services d'animation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

Nous ne voulons pas entreprendre une guerre de mots, mais nous voulons bien comprendre les concepts qui se cachent derrière les mots. Qu'entend-on au juste quand on parle de vie spirituelle et de spiritualité?

Dans le Petit catéchisme de la Province de Québec, on enseignait qu'on ne peut voir Dieu, même s'il est partout, parce qu'il est un pur esprit. Les anges étaient également présentés comme des purs esprits. Un pur esprit, c'était un être qui n'avait pas de corps, qui n'occupait aucun lieu déterminé, qui n'était que pensée pure. Quant à l'être humain, composé d'un corps matériel et d'une âme spirituelle, il avait la vocation de faire triompher en lui l'élément spirituel pour assurer son salut. Dans cette perspective, la vie spirituelle implique l'adhésion à un système métaphysique qui admet l'existence d'un monde spirituel séparé de la matière et de l'univers matériel.

On nous répète que ce n'est plus en ce sens-là qu'on entend la vie spirituelle et la spiritualité. On parle d'une spiritualité laïque (mais a-t-on déjà entendu parler d'une spiritualité matérialiste?). Le concept moderne de spiritualité s'accorderait à n'importe quelle conception du monde. L'inconvénient c'est qu'on ne dispose plus d'aucune définition précise de la spiritualité. Les spécialistes de la spiritualité utilisent de longues périphrases pour nous expliquer que le spirituel englobe tout ce qui relève de la vie intérieure (nous voilà bien avancés), de ce qui élève l'homme au-dessus de sa condition ordinaire, de ce qui a rapport avec les idéaux et les valeurs. Je ne suis pas bien certain de comprendre.

Selon les personnes qui en parlent et selon le moment de la journée où ils en parlent, la spiritualité c'est tantôt la moralité, tantôt l'esthétique, tantôt la capacité de poser et de résoudre des problèmes importants (philosophiques notamment), tantôt la relation avec les autres, tantôt un retour sur sa vie intérieure.

J'aimerais bien disposer enfin d'une vraie définition et qui ne bouge pas trop.

Henri Laberge

## Nouvelles de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale du MLQ, tenue le 25 novembre dernier, a élu un nouveau conseil d'administration. Les élus sont: Henri Laberge, président, et les conseillers Luc Alarie, Richard Aubert, Joseph Aussedat, Daniel Baril, Gérald Blanchard, Claude Braun, Hélène Chapleau, Bernard Cloutier, Christiane Monarque, Eugène Mouvet, Goran Neric, Danielle Payette.

Le Conseil devra accorder une priorité à la question de la mise en place du service d'animation spirituel et d'engagement communautaire (ex-pastorale) dans les écoles.

Il devra également voir à l'organisation d'un débat sur les orientations de base du Mouvement dans l'optique des principes humanistes et voir, le cas échéant, à ajuster ses statuts afin de pouvoir répondre aux exigences de l'émission de reçus pour fin d'impôt.

## Intégrisme et laïcité Réplique à Henri Laberge

par David Rand

Je voudrais réagir à plusieurs propos publiés dans le numéro d'automne 2001 de votre bulletin *Laïcité*, surtout l'article *Intégrisme et laïcité* de Henri Laberge.

Comme M. Laberge nous le dit, il va de soi que l'intégrisme n'est pas qu'un phénomène musulman, mais que toute religion, voire toute idéologie, peut se manifester sous une forme intégriste. Toutefois, l'expression «scientisme intégriste» me semble assez douteuse, et a tout l'air d'une tournure inventée par des théologiens pour dénigrer le matérialisme et la science et promouvoir leur concept de la primauté de la transcendance. À ma connaissance, l'«intégrisme scientiste» n'existe pas et n'a jamais existé.

Mais ce que je trouve surtout contestable dans les propos de M. Laberge, c'est la fausse symétrie qu'il dessine entre théisme et athéisme. L'athéisme n'est pas un acte de foi. Il n'y a pas de symétrie entre croyance et incroyance. Je suis athée, mais je n'ai pas la certitude absolue qu'il n'existe aucun dieu. Par contre, j'ai la ferme conviction que les théologiens chrétiens, musulmans, juifs et autres n'en savent pas plus que moi. Cette conviction ne relève pas de la foi, mais de l'observation.

Au fait, l'athéisme se résume à la simple constatation que toute hypothèse théiste est mythologique et trouve son explication dans la psychologie humaine. Les différentes hypothèses théistes se divisent en deux sortes:

- (1) celle qui est incompatible avec les observations empiriques ou qui se contredit elle-même (par exemple, chacun des grands monothéismes);

- (2) celle dont le concept de «dieu» est si vague qu'il perd toute signification et l'hypothèse devient alors non falsifiable (par exemple, le panthéisme). On rejette le théisme pour la même raison que l'on rejette l'hypothèse de l'existence de tout autre être surnaturel.

Par contre, l'inexistence de dieu(x) est une hypothèse qui s'accorde entièrement avec l'observation empirique et est falsifiable. Demain matin, Athéna ou Jéhovah se pointerait peut-être à ma fenê-

tre, et je saurai alors que je me suis trompé.

Je voudrais aussi poser une question plutôt stratégique que philosophique: Est-il réaliste de vouloir rallier des croyants à la cause de la laïcité? D'après M. Laberge, oui. Mais les propos de Messieurs Baril et Mouvet dans le même numéro de votre bulletin ont un ton plutôt anti-religieux.

Personnellement, je suis d'accord avec ces derniers, mais s'ils sont représentatifs de la pensée laïque, alors il y aurait lieu de se demander si les belles paroles de M. Laberge ne seraient pas un peu irréelles... Personnellement, j'ai l'habitude d'exprimer mon attitude vis-à-vis de la religion en deux temps: d'abord (1) pour la laïcité, et ensuite (2) contre la religion. C'est plutôt par respect de la liberté des autres que je trouve cette distinction nécessaire. Tout en critiquant la religion, il ne faut pas imposer son «arreligion» aux autres, mais plutôt oeuvrer pour l'abrogation des privilèges dont jouissent certaines institutions religieuses. Si l'athéisme était imposé de force (ou s'il n'était qu'un acte de foi), il serait alors sans valeur.

Mais je ne suppose pas pour autant que la laïcité soit réellement possible sans une critique franche de la religion. Il est vrai qu'un certain nombre de croyants libéraux adhèrent au concept de la laïcité, mais ils sont apparemment minoritaires parmi les fidèles qui participent activement aux pratiques religieuses traditionnelles. Pour bon nombre de croyants, les propos de Messieurs Baril et Mouvet (et les miens aussi) relèveraient d'un athéisme «intolérant», voire «intégriste»! De telles accusations sont injustes, mais elles pleuvent dès que l'on ose remettre en question les croyances religieuses!

## Réplique à David Rand

par Henri Laberge

Merci à David Rand de me donner l'occasion de préciser certains points soulevés par mon article du numéro de l'automne 2001.

Nous sommes d'accord pour dire que toute idéologie peut se manifester sous une forme intégriste. Mais David Rand semble établir une équivalence entre scientisme et science; alors que,

pour moi, le scientisme (qu'il ne faut pas confondre avec la science) est bel et bien une idéologie, une opinion philosophique scientifiquement indémontrable, conformément aux définitions qu'en donnent les dictionnaires de la langue courante.

Le *Petit Larousse* (1995, page 922) définit ainsi le scientisme: «Opinion philosophique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle qui affirme que la science nous fait connaître la totalité des choses qui existent et que cette connaissance suffit à satisfaire toutes les aspirations humaines». Le *Robert: Dictionnaire de la langue française* (1990, vol. 8, page 638) donne la définition suivante: «attitude philosophique du scientifique, qui soutient que la connaissance scientifique suffit à résoudre les problèmes philosophiques».

Le *Dictionnaire historique de la langue française* de Robert (tome 3, page 3418) nous indique que le terme «scientiste» serait attesté pour la première fois en 1898 sous la plume de Romain Rolland et que le mot «scientisme» serait apparu en 1911. Le philosophe Henri Bergson aurait fait usage de ce concept pour l'opposer à son approche accordant une large place à l'intuition comme moyen de connaissance philosophique.

Mon premier contact personnel avec le concept de scientisme remonte, je crois, à la lecture que j'ai faite il y a une trentaine d'années de l'ouvrage de Jacques Monod intitulé *Le hasard et la nécessité*. Dans le chapitre 2 de cet ouvrage, Jacques Monod (qui est biologiste et non théologien) s'attaque à la projection animiste qu'il observe dans les philosophies ou idéologies scientistes des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Il pointe spécialement le système de Teilhard de Chardin et le marxisme, auxquels il reproche de vouloir annexer la science à leurs constructions idéologiques. En page 51, il écrit: «Parmi les idéologies scientistes du 19<sup>e</sup> siècle, la plus puissante (...) est évidemment le Marxisme. Aussi est-il particulièrement révélateur de constater que, voulant fonder sur les lois de la nature elle-même l'édifice de leurs doctrines sociales, Marx et Engels ont eu recours, eux aussi, (...) à la projection animiste».

Suite page 6 >

**Suite de la réplique à David Rand  
par Henri Laberge**

Jacques Monod montre ensuite comment la prétention marxiste à faire du matérialisme dialectique la loi scientifique par excellence a conduit les disciples de Marx et Engels à refuser certains développements scientifiques ultérieurs et à se comporter de façon intégriste à l'égard de leurs hérétiques (voir page 58): «Engels lui-même avait été conduit à rejeter, au nom de la Dialectique, deux des plus grandes découvertes de son temps: le deuxième principe de la thermodynamique et l'interprétation sélective de l'évolution. C'est en vertu des mêmes principes que Lénine attaquait, avec quelle violence, l'épistémologie de Mach; que Jdanov, plus tard, ordonnait aux philosophes russes de s'en prendre aux «diableries Kantienne de l'école de Copenhague»; que Lyssenko accusait les généticiens de soutenir une théorie radicalement incompatible avec le matérialisme dialectique, donc nécessairement fausse.»

Oui le scientisme, attitude philosophique qui confond la science et son idéologie, peut fort bien être intégriste. Il l'a été sous le régime soviétique, lequel a pratiqué aussi un athéisme intégriste dans la mesure où il a fait de la philosophie athée un élément fondamental de la doctrine officielle promue par l'État et les institutions publiques.

Ceux qui refusent l'intégrisme ne sont pas, par le fait même, condamnés au silence face aux affirmations des églises. Il est tout à fait légitime de critiquer les fondements mythologiques des croyances religieuses. Si David Rand a vu dans mon article une quelconque invitation aux athées à se taire, il y a méprise totale.

Je suis d'accord toutefois avec le philosophe André Comte-Sponville, qui conteste la validité des prétendues preuves de l'existence de Dieu élaborées par les scolastiques et les philosophes déistes modernes, qui expose les arguments au soutien de son athéisme, mais qui reconnaît l'impossibilité d'établir une preuve rigoureuse de l'inexistence de Dieu. L'inexistence de Dieu est une hypothèse vraisemblable, comme le dit David Rand. Mais elle ne fera jamais l'objet d'une théorie scientifique.

David Rand distingue laïcité et athéisme, par respect de la liberté des autres. Merveilleux. Mais alors pourquoi semble-t-il me reprocher de ne pas réserver aux incroyants l'adhésion aux idéaux laïques. Il serait sans doute irréaliste de prétendre rallier l'ensemble des croyants à la laïcité. Il le serait sans doute aussi de prétendre y rallier tous les incroyants. Mais nous savons qu'il y a des chrétiens favorables à la laïcité. David Rand le reconnaît. Pourquoi refuserions-nous à quiconque de se rallier aux idéaux dont nous faisons la promotion?

Pour terminer, je veux rassurer David Rand: remettre en question les croyances religieuses, ce n'est pas de l'intégrisme. C'en serait de vouloir les interdire. La laïcité c'est, d'abord et avant tout, la liberté de penser et de dire.

**L'église est-elle convertible?**

par Eugène A.L.H. Mouvet

Comme de multiples bâtiments du culte catholique l'église de la rue Christophe Colomb dans la Petite Patrie à Montréal sera démolie, pour faire place à trois projets domiciliaires de logements sociaux, avec la bénédiction de la Ville, l'aide du Québec et à la satisfaction de l'archevêché et du curé de la fabrique, les paroissiens on ne sait!

Comment ne pas se réjouir de cette reconversion qui apportera du bien-être aux personnes âgées, aux jeunes mères et aux jeunes? Bravo!

Cela pose quand même la question de principe: à qui appartiennent et donc qui décident de l'utilisation de ce patrimoine collectif édifié à l'aide des dons des paroissiens et généralement de l'aide publique?

Hier, quand la grande majorité des fidèles appartenaient à l'Église catholique, cela allait de soi, elle était la gestionnaire légitime toute désignée, mais aujourd'hui qu'elle ne peut plus se revendiquer que d'un maigre quinze pour cent de fréquentation d'ouailles, qu'est-ce qui l'autorise encore à disposer souverainement de ces biens patrimoniaux de la communauté?

Un grand nombre d'églises sont à vendre, dont les terrains de grande valeur sont convoités. Toutes sortes de projets spéculatifs sont en gestation, des profits sont à ramasser, des ardoises à effacer,

une religion à sortir de sa déroute financière, allons-nous laisser faire et laisser la Ville de Montréal nous représenter? Car c'est à nous les héritiers de ces fidèles d'antan, la nouvelle majorité, qu'il ressort de décider de ce que nous voulons en faire, de ce qui désormais nous appartient pleinement par le fait du changement de destination des lieux.

C'est au gouvernement des élus de prendre sa place, pour nous représenter, pour empêcher ce patrimoine de biens sociaux d'être dilapidé au profit d'une institution ecclésiastique, qui ne représente plus qu'elle-même, ou d'une minorité de spéculateurs.

Oui au recyclage des biens sociaux, non au sauvetage financier d'une Église en faillite. Les biens patrimoniaux font partie de notre héritage, l'Église catholique n'en avait que l'usufruit, elle n'en était que la dépositaire.

C'est le moment de lui demander des comptes et de procéder à la liquidation dans la transparence démocratique de la séparation des pouvoirs.

ALARIE, LEGAULT  
BEAUCHEMIN  
PAQUIN, JOBIN  
BRISSON & PHILPOT  
A V O C A T S

LUC ALARIE

1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H2L 4C7  
Téléphone : (514) 844-6216  
Télécopieur : (514) 844-8129  
luc.alarie@alarie-legault.qc.ca